



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



DISTR.  
GENERALE

E/CN.6/164  
2 mars 1951

ORIGINAL : ANGLAIS-  
FRANCAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Cinquième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général : Conformément aux articles 4 et 5 du Règlement intérieur des Commissions techniques du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir que la cinquième session de la Commission de la condition de la femme s'ouvrira à Lake Success, New-York, le lundi 23 avril 1951, à onze heures, et de communiquer ci-dessous l'ordre du jour provisoire de cette session. Une liste annotée des documents se rapportant à chacun des points de l'ordre du jour est jointe.

1. Election des membres du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Droits politiques de la femme:
  - a) Rapport du Secrétaire général sur les droits politiques de la femme (résolution 120 A (VI) du Conseil économique et social, et Rapport de la quatrième session de la Commission, document E/1712, paragraphe 25);
  - b) Examen du projet de convention sur les droits politiques de la femme (résolution 304 B (XI) du Conseil économique et social, et E/1712, paragraphe 25);
  - c) Programmes d'éducation politique des femmes (résolution 304 C (XI) du Conseil économique et social, et E/1712, paragraphe 30);
  - d) Condition de la femme dans les territoires sous tutelle et dans les territoires non-autonomes (E/1712, paragraphes 25 et 42).

4. Condition de la femme en droit public (E/1712, paragraphe 42):
  - a) Fonctions et services publics;
  - b) Libertés civiles;
  - c) Lois fiscales.
5. Condition de la femme en droit privé (E/1712, paragraphe 42):
  - a) Droit de la famille;
  - b) Régime des biens.
6. Accès de la femme aux études (résolution 304 G (XI) du Conseil économique et social, et E/1712, paragraphe 70).
7. Egalité de salaire pour un travail égal entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine (E/1712, paragraphe 59).
8. Le statut des infirmières (point proposé par l'Organisation mondiale de la santé).
9. Rapport du Secrétaire général sur la situation des survivants des camps de concentration nazis (résolution 305 (XI) du Conseil économique et social, et E/1712, paragraphe 79).
10. Participation des femmes à l'activité des Nations Unies (E/1712, paragraphe 48).
11. Communications concernant la condition de la femme (résolutions 76 (V) et 304 I (XI) du Conseil économique et social, et E/1712, paragraphe 75).
12. Adoption du Rapport au Conseil économique et social.

ANNEXE

Liste annotée des documents se rapportant  
aux points de l'ordre du jour

Point

3. a) Rapport préparé par le Secrétaire général pour la cinquième session de l'Assemblée générale sur les Constitutions, lois électorales et autres textes législatifs relatifs aux droits politiques de la femme et à son admission aux fonctions publiques, contenant des tableaux des Etats qui ont accordé le droit de vote aux femmes à égalité avec les hommes, des Etats qui ont accordé aux femmes un droit de suffrage restreint, de ceux dans lesquels les femmes sont privées de droits politiques, ainsi qu'un tableau des Etats qui ont accordé aux femmes, depuis la signature de la Charte des Nations Unies, soit l'égalité politique complète, soit un droit de suffrage restreint. A/1342
- b) Mémoire du Secrétaire général présentant un projet de Convention sur les droits politiques de la femme. E/CN.6/160
- c) Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'un guide ou d'un manuel qui servirait de guide aux organisations non-gouvernementales travaillant en vue de faire l'éducation politique des femmes dans les pays où les femmes ont récemment acquis le droit de vote ou commencent à participer aux affaires publiques. (non encore publié)

d) Memorandum du Secrétaire général contenant des renseignements sur la condition de la femme dans les territoires sous tutelle, tirés des rapports annuels des autorités chargées de l'administration rapports relatifs à l'administration de ces territoires pendant l'année 1949.

E/CN.6/163

Rapport du Secrétaire général sur la condition de la femme dans certains territoires non-autonomes, traitant des fonctions et services publics, des libertés civiques, des lois fiscales et des aspects du droit de la famille régissant le mariage, les instances matrimoniales et le domicile de la femme et des enfants, basé sur les réponses des Gouvernements des Etats Membres administrant ces territoires à la première partie, sections C, E et F, du questionnaire sur la condition et le traitement de la femme et à la Liste supplémentaire de questions sur la nationalité et le domicile.

E/CN.6/159

4. Rapport du Secrétaire général sur les femmes dans les fonctions et services publics des Etats indépendants, y compris l'administration, le droit de siéger dans les jurys et les services militaire et de travail, basé sur les réponses des Etats Membres à la première partie, section C, du questionnaire sur la condition et le traitement de la femme.

E/CN.6/158

Rapport du Secrétaire général sur les libertés civiques des femmes, basé sur les réponses des Etats Membres à la première partie, section E, du questionnaire sur la condition et le traitement de la femme.

E/CN.6/157

Point

- Rapport du Secrétaire général sur l'application des lois fiscales aux femmes, basé sur les réponses des Etats Membres à la première partie, section F, du questionnaire sur la condition et le traitement de la femme. E/CN.6/156
5. Rapport préliminaire sur le droit de famille, préparé par le Secrétaire général sur la base des renseignements obtenus en réponse à la liste de questions simplifiées sur le droit de famille et à la troisième partie, Droit de Famille, du questionnaire sur la condition et le traitement de la femme. E/CN.6/165
- Rapport préliminaire du Secrétaire général sur les droits de la femme en matière de régimes de biens, basé sur les renseignements obtenus en réponse à la liste de questions simplifiées sur le régime des biens. E/CN.6/166
6. Rapport sur l'accès des femmes à l'instruction, préparé par le Secrétaire général en collaboration avec l'UNESCO. (non encore publié)
7. Rapport du Secrétaire général sur les discussions et les décisions prises par la 33e session de la Conférence Internationale du Travail sur la question de la rémunération égale pour travail égal des hommes et des femmes. (non encore publié)
8. Rapport de la première session du Comité d'Experts des Infirmières de l'Organisation Mondiale de la Santé, contenant des recommandations pour l'amélioration du statut des infirmières. E/CN.6/162 (O.M.S. Rapport technique Série No.24)

Point  
9.

Rapport du Secrétaire général sur la situation des survivants des camps de concentration nazis, présenté à la 12e session du Conseil économique et social. E/1915

10. Mémoire du Secrétaire général sur la nature et la proportion des postes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies occupés par des femmes et sur le nombre de femmes faisant partie des délégations des Etats Membres aux réunions des divers organes des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. E/CN.6/167

11. Liste non-confidentielle préparée par le Secrétaire général, contenant un bref résumé des communications portant sur les principes relatifs à l'encouragement des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et de l'éducation. E/CN.6/CR.4

Liste confidentielle préparée par le Secrétaire général, contenant un bref résumé des communications portant sur la condition de la femme, autres que celles figurant sur la liste non-confidentielle. S/W.1

-----